

**Syndicat Mixte de Sioule et Morge**

Lieu-dit Monteipdon  
63440 SAINT PARDOUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 décembre à 9h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 3 décembre 2024

**Nombre de membres** : en exercice : 118  
Présents : 69 Pouvoirs : 7  
Votants : 76 (dont 7 procurations)

Présents : Simon ADDERLEY (SAINT ANGEL) ; Bernard AMEILBONNE (AIGUEPERSE) ; Fernand ANTUNES (LES ANCIZES-COMPS) ; Michel AUBIGNAT (SAINT-REMY-DE-BLOT) ; Pierre BARBARY (PONTGIBAUD) ; Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Michaël BARE (CHARBONNIERES-LES-VIEILLES) ; Marc BEAUSOLEIL (SAINT ELOY LES MINES) ; Davy BELLARD (NEUF-EGLISE) ; Grégory BONNET (MONTCEL) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Joël BOUGAREL (ARS-LES-FAVETS) ; Loïc BOULAIS (SAINT-QUINTIN SUR SIOULE) ; Florent BOURLON (POUZOL) ; Yoann BOYER-MASUREL (MENAT) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES-BEAUFORT) ; Mathieu CAMUS (POUZOL) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Denis CHARBONNIER (ARTONNE) ; Daniel CHARRAUX (TEILHET) ; Jean-Luc CHASTAGNAC (SAINT-ANGEL) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Laurent COLLARDEAU (TEILHEDE) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Guillaume CRISPYN (CHAMPS) ; Gaëtan DUBIEN (ARTONNE) ; Philippe DUDYSK (YOUX) ; Sylvie DURANTEL (SAINT-GAL-SUR-SIOULE) ; Alain DURIN (ARS-LES-FAVETS) ; Emmanuelle ESCAMEZ (BUXIERES-SOUS-MONTAIGUT) ; Pierre EVRAIN (LOUBEYRAT) ; Laetitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc GIDEL (SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE) ; Patrice GIRAUD (SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS) ; Claude GRENAT (SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS) ; Ludovic HENOT (MANZAT) ; Marie Françoise HUBERT (JOZERAND) ; Christian JEROME (SAINT-ELOY-LES-MINES) ; Guillaume JOUANADE (TEILHEDE) ; Bernard JOUHENDON (VIRLET) ; Magalie LABIAULE (BLOT-L'EGLISE) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jocelyne LELONG (SAURET-BESSERVE) ; Didier MANUBY (LES ANCIZES-COMPS) ; Gilles MAS (SAINT-GENES-DU-RETZ) ; Josette MOULY (SERVANT) ; Roger OLLIER (BUXIERES-SOUS-MONTAIGUT) ; Etienne ONZON (COMBRONDE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF-LES-BAINS) ; Joël PERRIN (LAPEYROUSE) ; Julien PERRIN (SAINT-GEORGES-DE-MONS) ; Jean-Luc PORTE (JOZERAND) ; Jean-François PORTE (MONTCEL) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES-LES-VIEILLES) ; Jean-Paul POUZADOUX (COMBRONDE) ; Dominique POUZOL (SAINT-PARDOUX) ; Dominique PRADEL (MOUREUILLE) ; Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT-EN-COMBRILLE) ; Dominique RAYNAUD (SAINT-GEORGES-DE-MONS) ; Marcel RAYNAUD (ESPINASSE) ; Daniel REYNAUD (SAINT-GAL-SUR-SIOULE) ; Bernard ROCHON (SAINTE-CHRISTINE) ; Anne Sophie RODRIGUES (CHAMPS) ; Fabien ROUX (MARCILLAT) ; Odile SOULIER (SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE) ; Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER) ; Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES) ; Rachel VRAY (MARCILLAT)

**Absents ayant donné procuration** :

Michèle BARBECOT (Saint Ours les Roches) ayant donné procuration à Luc CAILLOUX (Chapdes Beaufort)  
Emmanuel BERTHOMIER (Youx) ayant donné procuration à Philippe DUDYSK (Youx)  
Gilles BIGAY (Effiat) ayant donné procuration à Marc CARRIAS (Effiat)  
Sébastien BLANC (Loubeyrat) ayant donné procuration à Pierre EVRAIN (Loubeyrat)  
Didier BOURNAT (Moureuille) ayant donné procuration à Dominique PRADEL (Moureuille)  
Florian CHANET (Montpensier) ayant donné procuration à Jean-Luc TIXIER (Montpensier)  
Gérard MASSON (Neuf-Eglise) ayant donné procuration à Davy BELLARD (Neuf-Eglise)

Madame Amélie PEREZ a été élue secrétaire de séance.

**Objet : Transfert de la compétence assainissement collectif  
pour la commune de Menat**

Par délibération en date du 14 septembre 2020, la Commune de Menat a transféré au Syndicat Mixte de Sioule et Morge la compétence « assainissement collectif ». Ce transfert a pris effet à compter du 1er janvier 2021.

Il convient à présent de définir :

- les modalités de mise à disposition des biens liés à la compétence « assainissement collectif »,
- les modalités de mise à disposition des subventions qui ont financé ces biens,
- les modalités de reprise des résultats de clôture du budget annexe assainissement de la commune de Menat au 31 décembre 2020.

Une convention de mise à disposition a été rédigée afin de recenser les actifs et passifs utilisés pour l'exercice de la compétence « assainissement collectif ». Cette convention a été transmise à l'ensemble des délégués.

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- D'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition recensant les actifs et passifs (biens et subventions ayant financé ces biens) liés à la compétence « assainissement collectif » sur la commune de Menat,
- D'autoriser le transfert des résultats de clôture constatés au 31/12/2020 (Section de fonctionnement : excédent de 31 900,48 € ; Section d'investissement : excédent de 260 363,47 €), selon le calendrier ci-dessous :

Année	Montants repris par le Syndicat
2024	Excédent de fonctionnement : 31 900,48 € Excédent d'investissement : 65 520,84 € Total : 97 421,32 €
2025	Excédent d'investissement : 97 421,32 €
2026	Excédent d'investissement : 97 421,31 €
TOTAL sur 3 ans :	292 263,95 €

- D'une manière générale, d'autoriser le Président à réaliser toutes démarches nécessaires à l'exécution du transfert de la compétence « assainissement collectif », et à signer tout document ou acte relatif à ce dossier.

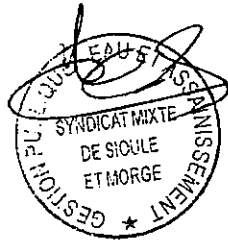
*Cette proposition a reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge, lors de sa réunion du 5 décembre 2024.*

**LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition recensant les actifs et passifs (biens et subventions ayant financé ces biens) liés à la compétence « assainissement collectif » sur la commune de Menat. Cette convention est jointe à la présente délibération,
- **AUTORISE** le transfert des résultats de clôture constatés au 31/12/2020 (Section de fonctionnement : excédent de 31 900,48 € ; Section d'investissement : excédent de 260 363,47 €), selon le calendrier ci-dessous :

Année	Montants repris par le Syndicat
2024	Excédent de fonctionnement : 31 900,48 € Excédent d'investissement : 65 520,84 € Total : 97 421,32 €
2025	Excédent d'investissement : 97 421,32 €
2026	Excédent d'investissement : 97 421,31 €
TOTAL sur 3 ans :	292 263,95 €

- **AUTORISE** le Président à réaliser toutes démarches nécessaires à l'exécution du transfert de la compétence « assainissement collectif », et à signer tout document ou acte relatif à ce dossier.



Fait et délibéré à Saint Pardoux,  
le 14 décembre 2024

Le Président,  
Luc CAILLOUX